

Vieux écrits

La seigneurie de Mitis

Présentation de Pierre COLLINS¹

Rappelons que l'objectif de cette chronique est de publier des documents d'archives inédits ou oubliés illustrant des aspects méconnus de notre histoire régionale.

Dans ce numéro, nous vous offrons un long extrait du témoignage qu'a fait le seigneur John Macnider (1760-1826), propriétaire depuis 1807 de la seigneurie de Mitis, devant un comité gouvernemental.

L'intérêt de rare et précieux témoignage est immense puisqu'il donne un aperçu de la gestion d'une seigneurie dans le premier quart du XIX^e siècle.

Note : Nous avons respecté la typographie, l'orthographe et la ponctuation originales.

Témoignage fait en 1823 par le seigneur John Macnider, propriétaire de la seigneurie de Mitis sur la gestion et le développement de celle-ci²

JONH MACNIDER, Ecuyer, Seigneur de Mitis, dans le District de Québec, a ensuite paru devant votre Comité :

Q. Depuis quand êtes-vous Seigneur de Mitis, quelles sont les dimensions de cette Seigneurie et où est-elle située ?

R. Je suis Seigneur de Mitis depuis seize ans ; cette Seigneurie est dans le Comté de Cornwallis, elle a deux lieues de front sur le fleuve Saint Laurent, sur deux lieues de profondeur.

R. A quelle distance de la Seigneurie de Mitis sont les Etablissements les plus près ?

R. Mitis joint à Rimousky à l'Ouest, Rimousky est établi par environ cent familles jusqu'à environ trois lieues de Mitis : à l'Est, est l'établissement de Matane à la distance de huit lieues et où il y a environ trente familles : derrière Mitis il y a une étendue de Terre non-concédée d'environ cent miles ; il y a été concédé néanmoins quelques Seigneuries, mais elles ne sont pas occupées.

Q. A-t-il été fait des Etablissements dans votre Seigneurie ; par quelle classe de gens ; quand ont-ils été commencés, et quel est le nombre de personnes qui y sont ?

R. Il y a quarante familles d'établies, consistant en Anglois, Ecossois et Canadiens, mais la plus grande partie sont des Ecossois. L'Etablissement a commencé en mil huit cent dix-huit.

Q. Ceux qui ont les premiers établi votre Seigneurie, avoient-ils un Capital ou non ?

R. Ils n'en avoient point.

Q. Comment ces gens ont-ils surmonté leurs difficultés sans Capital ; et quelles sont les difficultés auxquelles ils sont exposés, autant que vous avez eu occasion de l'observer ?

R. Je leur ai fourni moi-même des Provisions, &c. les deux premières années, après quoi ils se sont maintenus avec le produit de leurs Terres et les plus industriels d'entre eux ont du produit à vendre : plusieurs d'entre eux (les plus industriels) ont refusé de l'assistance après la première année.

Q. A combien s'est montée l'assistance que vous leur avez donnée, en quoi consistoit-elle, et de quelle manière a-t-elle été donnée ?

R. Chaque famille composée de cinq personnes a eu un quart et demi de lard, six quintaux de Farine, deux

quintaux de Biscuit, dix minots de Patates, dix livres de Beurre, une livre de Thé vert, six livres de Sucres, un quintal de Morue sèche, un Poêle et un Tuyau ; et aussi chaque homme a eu une Hache, une Pioche et une Bêche, et une Meule à aiguiser pour quatre Familles ; trois paires de Couvertes, une Courtepointe et deux paires de Souliers de Bœuf pour chaque Famille. J'ai fourni les grosses hardes nécessaires pour chaque Famille, lesquelles ont été payées en travail.

Q. Quelle peut avoir été la valeur de ces articles pour chaque famille ?

R. En ouvrant la Seigneurie je n'ai pas été si attentif jusqu'à ce que cet objet eût été rempli ; les frais, l'un dans l'autre, peuvent s'être montés à quinze ou vingt louis pour chaque famille, y comprenant les dépenses pour les habillemens qui ont été payés en ouvrage, et tout autre chose. Les avances faites à cinq familles Ecossoises, qui sont descendues l'année dernière, se sont montées à dix louis chacune par année, pour deux années. J'ai laissé un Plan de la Seigneurie à Mr. Deguise, Notaire, à Kamouraska, qui m'écrivit qu'il peut trouver un

- nombre de Canadiens qui s'établiraient sur ma Seigneurie, si je voulois leur avancer dix louis à chacun par année pendant deux ans.
- Q. Quelles rentes chargez-vous ?
- R. Une rente en argent de douze shelings et demi pour chaque Lots de cent quarante à deux cens arpens ; les deux premières années exemptes de rentes.
- Q. Quels arrangemens avez-vous faits pour la distribution de ces avances, et pour la surintendance générale des établissemens, votre résidence étant généralement à Québec ?
- R. Par mon Agent sur les lieux.
- Q. Avez-vous dépensé quelque chose en améliorations dans la Seigneurie, et en travaux pour vous-même, et combien ?
- R. J'avois deux Terres à moi, sur lesquelles j'ai fait défricher environ soixante-et-dix arpens, j'ai bâti deux maisons, deux granges, deux étables, un atelier de Tonnellier, une saunerie, une cuisine pour les pêcheries, un moulin à Farine et un moulin à Scie.
- Q. Tous ces ouvrages ont-ils été payés en argent ou en marchandises ?
- R. Moitié l'un moitié l'autre.
- Q. Quel étoit le prix commun du travail pour l'érection de ces bâtisses ?
- R. Trois shelings par jour, les Ouvriers se nourrissant, et payables comme ci-dessus.
- Q. Quel est le prix que vous avez payé pour défricher la Terre ?
- R. Trois piastres pour couper et brûler, ensuite pour arracher les souches et préparer la Terre pour la charrue, douze Piastres ; nous avons fait les clôtures nous-mêmes.
- Q. Combien avez-vous dépensé en bâtisses ?
- R. Environ douze cens louis.
- Q. Durant combien de tems ces argens ont-ils été dépensés ?
- R. Ils ont été dépensés depuis le commencement de l'établissement, sur le pied de trois cens louis par année.
- Q. Sur quel pied ont été vendus les effets ?
- R. A cinq par cent de Commission sur le prix de vente ; les provisions au prix coûtant avec les frais sans Commission ; il n'y a pas eu d'autres charges sur les prix, le fret et les frais, que les cinq par cent ci-dessus.
- [...]
- Q. Quelles sont les différentes espèces de Légumes et de Grains cultivés à Mitis, et quel a été le produit moyen par arpent ?
- R. J'attends de jour en jour de la Seigneurie un Rapport de la quantité de produit, qui sera mis en devant le Comité dès qu'il sera arrivé. Les montres des Récoltes qui ont été envoyées cet Automne étoient très-belles : le Bled d'Automne pesoit soixante-et-huit livres le minot, le Seigle d'Automne soixante-et-deux livres, l'Avoine quarante six livres, l'Orge mondé soixante livres, l'Orge barbue quarante-cinq livres, les Navets avoient trente-cinq pouces de tour, les Carottes, l'Ognon, les Choux et les Patates d'une qualité excellente et de belle grosseur.
- Q. Ceux qui se sont établis ont-ils payé en argent ou en produit les avances qui leur ont été faites, et combien ont payé ?
- R. Quatre familles, établies depuis trois années, ont payé l'année dernière en produit toutes les avances qui leur ont été faites, les autres n'étant établis que depuis deux ans n'ont rien payé.
- Q. Se fait-il quelque pêche à Mitis, quel est le nombre de bateaux, vaisseaux et hommes qui y sont employés, et ces pêches ont-elles contribué de quelque manière à faciliter directement ou indirectement les moyens de subsistance de ceux qui y sont établis ?
- R. Il y a une pêcherie à environ un mile du rivage pour la Morue, la Plie et la Merluche. J'ai fait un essai dans la pêche et l'ai trouvée très-avantageuse pour l'établissement, et je suis d'opinion, d'après cet essai, que l'on peut prendre une quantité de Morue depuis le premier de Mai jusqu'au premier d'Octobre. Le Hareng est en grande abondance ainsi que le Saumon et l'Anguille, mais faute de gens d'expérience il n'a pas été fait grand'chose. Je voudrais empêcher les habitans de pêcher, parce que le tems de la pêche est dans la saison de l'Agriculture et que cela encourage l'habitude de l'oisiveté.
- Q. Pourroit-on faire que les pêches tendissent à l'établissement des Seigneuries et des Terres contiguës aux pêcheries ?
- R. Je suis d'opinion qu'une gratification modique sur le Hareng et la Morue encourageroit les Pêcheurs à employer tout leur tems à cette branche, et fourniroit constamment du Poisson au Cultivateur à bon marché, tandis que d'un autre côté le Cultivateur fourniroit en échange les produits de l'Agriculture au Pêcheur et à sa famille.

Notes

- Retraité depuis 2010, Pierre Collins a occupé le poste d'archiviste responsable des archives régionales à l'UQAR.
- Tiré de l'« appendice » (annexe) T des Journaux de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada (1823). Ce rapport sans titre ni pagination porte sur « la connaissance du véritable état de la Province, des mesures nécessaires pour faire des établissemens, de la nature et de la qualité du sol et du climat, des rivières, baies et havres et de toutes les autres circonstances relatives à son état naturel ».